Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202615-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.15

OBJET :

Participation aux travaux de reméandrage du Langelin

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	**29**
Conseillers absents :	**7**
Nombre de pouvoirs :	**7**

Vote :	
Pour :	**29**
Abstention :	**0**
Contre :	**0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, , M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la restauration écologique du Langelin et du travail fait par la commune dans la transition écologique, un projet de reméandrage est envisagé afin d'améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau, favoriser la biodiversité et limiter l'érosion. Le coût initial est estimé à 75 000 € HT, avec un potentiel de subventions à hauteur de 50 %. La délibération vise à préciser le plan de financement et la répartition du reste à charge entre les communes de Briec et d'Edern.

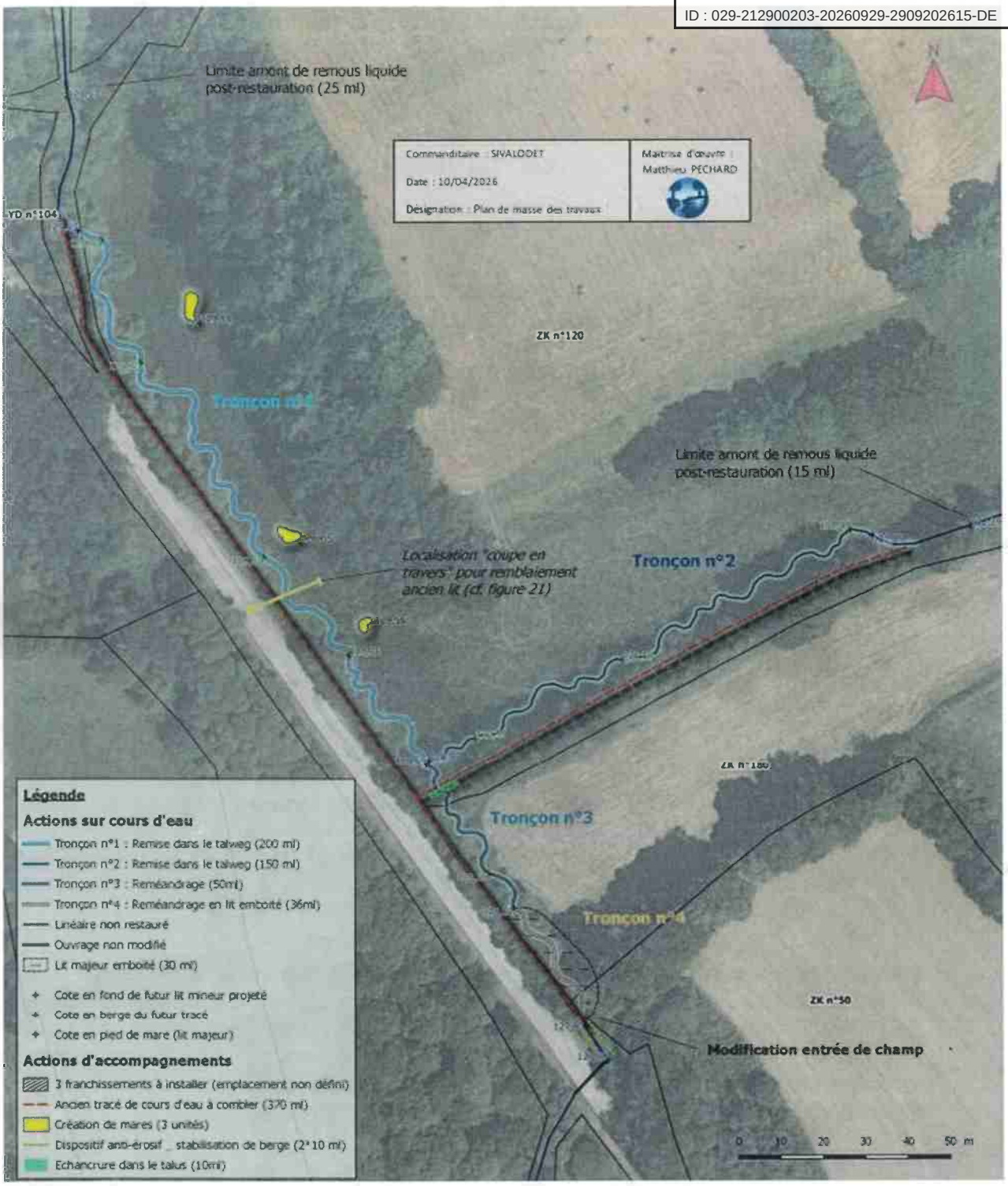
Des optimisations sont proposées, dont la suppression de deux passerelles (–15 000 € HT), ramenant le projet à 60 000 € HT. Certaines dépenses seraient prises en charge directement par les communes : Edern financerait la création de trois mares (1 950 € HT) et Briec des travaux de voirie (4 000 € HT). La répartition finale du reste à charge sera établie par le Sivalodet après obtention des subventions.

Dans le cadre de la restauration écologique du cours d'eau du Langelin, un programme de travaux de reméandrage est envisagé afin d'améliorer la qualité hydromorphologique du milieu, de favoriser la biodiversité et de limiter les phénomènes d'érosion.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 75 000 € HT.

Des subventions pourraient être mobilisées à hauteur de 50 % (soit 37 500 € HT) auprès de l'État (Fonds vert), de la Région, du Département et du Sivalodet.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202615-DE



La présente délibération vise à préciser le plan de financement prévisionnel ainsi que les modalités de répartition du reste à charge entre les communes de Briec et d'Edern.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202615-DE

Le projet pourrait être optimisé financièrement par les ajustements suivants :

- La suppression de la construction de deux passerelles pour engins agricoles (3 x 6 m) représenterait une économie de 15 000 € HT. Le coût global du projet serait ainsi ramené à 60 000 € HT, avec un financement pouvant atteindre 50 % via les subventions de l'État (Fonds vert), de la Région, du Département et du Sivalodet.
- Le projet comprend la création de trois mares situées sur le territoire de la commune d'Edern pour un montant de 1 950 € HT. Il est proposé que ces travaux soient pris en charge intégralement par la commune d'Edern.
- Des travaux complémentaires, non indispensables mais souhaitables pour assurer la durabilité de la voie communale de Stang Kergourlay (Briec) (apport de matériaux pour la création d'un accotement de 1 mètre et d'une berme de 0,75 mètre), sont estimés à 4 000 € HT. Il est proposé que ces travaux soient intégralement pris en charge par la commune de Briec.

Le Sivalodet a déposé des demandes de subventions auprès du Département et de l'État au titre du Fonds vert. À l'issue de l'attribution de ces aides, le Sivalodet proposera une clé de répartition du reste à charge entre les communes de Briec et d'Edern.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission durable du 16 septembre 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- D'approuver le projet de travaux de reméandrage du Langelin ;
2- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
3- D'acter le principe d'optimisation du projet par la suppression des deux passerelles engins ;
4- De proposer que :
 - La commune d'Edern prendra en charge à 100 % la création des trois mares (1 950 € HT) ;
 - La commune de Briec prendra en charge à 100 % les travaux d'accotement et de berme (4 000 € HT) ;
5- De prendre acte que le Sivalodet proposera une répartition définitive du reste à charge entre les communes à l'issue de l'instruction des demandes de subventions ;
6- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

